



Les
Rendez-vous
FFME

ACCOMPAGNER DES NOUVEAUX PROJETS DE SALLE ET LE DÉVELOPPEMENT DES CLUBS

LES INTERVENANTS



Pierre BETIL

Vice-président de la FFME
en charge des
équipements



Vincent MARATRAT

Directeur du département
développement
& équipements



Jonathan NITUSGAU

Chargé de mission
Vie Territoriale

DÉROULÉ DU RENDEZ-VOUS FFME

1

Les actualités
fédérales



2

L'accompagnement
de la FFME sur les
projets de SAE



3

Questions / Réponses



4

Gestion d'une SAE



01

Les actualités fédérales



01 LES ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES



- ◆ AG de l'IFSC sur l'adoption des nouveaux statuts
- ◆ Congrès des territoires
- ◆ AG de l'IFSC Europe : élection de Josselin Cazaux
- ◆ Rencontre avec la Directrice des Sports : non validation du TFP
- ◆ Rencontres « pour un avenir du site de la Sambuy »
- ◆ Conférence permanente du parasport
- ◆ Commission des fédérations des sports de nature du CNOSF

Tournoi de Qualification Olympique de Laval – octobre 2023

◆ Combiné Femme

◆ **Oriane BERTONE : 1^{ère} et qualifiée pour Paris 2024**

◆ Zélia AVEZOU : 5^{ème}

◆ Combiné Homme

◆ Samuel AVEZOU : 3^{ème}

◆ Mejdî SCHALK : 6^{ème}



02

L'accompagnement de la FFME sur les projets de SAE



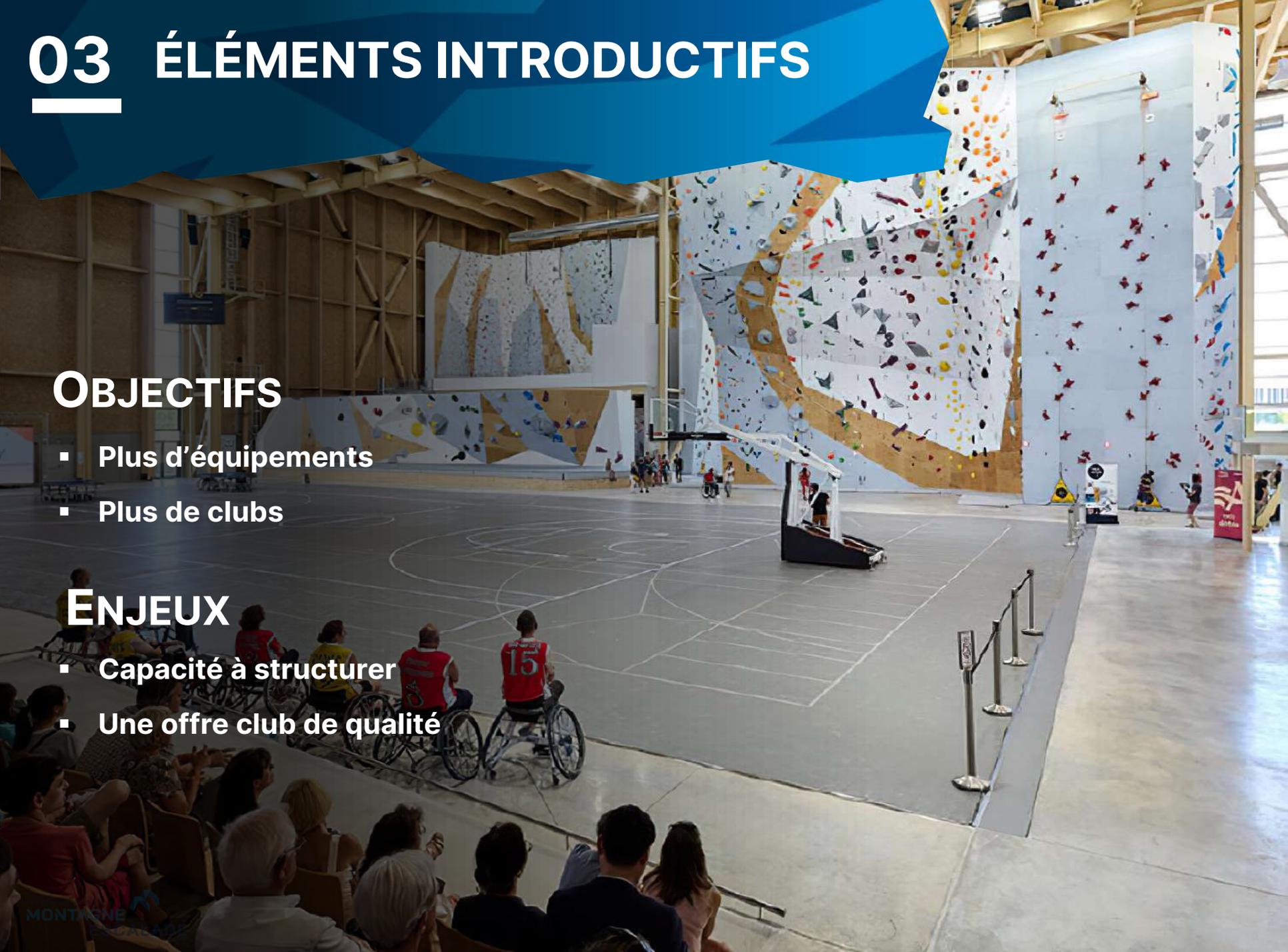
03 ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

OBJECTIFS

- Plus d'équipements
- Plus de clubs

ENJEUX

- Capacité à structurer
- Une offre club de qualité



03 ÉLÉMENTS INTRODUCTIFS

OBJECTIFS

- Amplifier la construction d'équipements sportifs
- Réussir l'olympisme, des clubs aux équipes de France
- Développer les circuits de compétitions

ENJEUX

- Améliorer les conditions d'accueil et de pratiques des grimpeurs
- Faciliter l'organisation des compétitions
- Améliorer les conditions d'entraînement

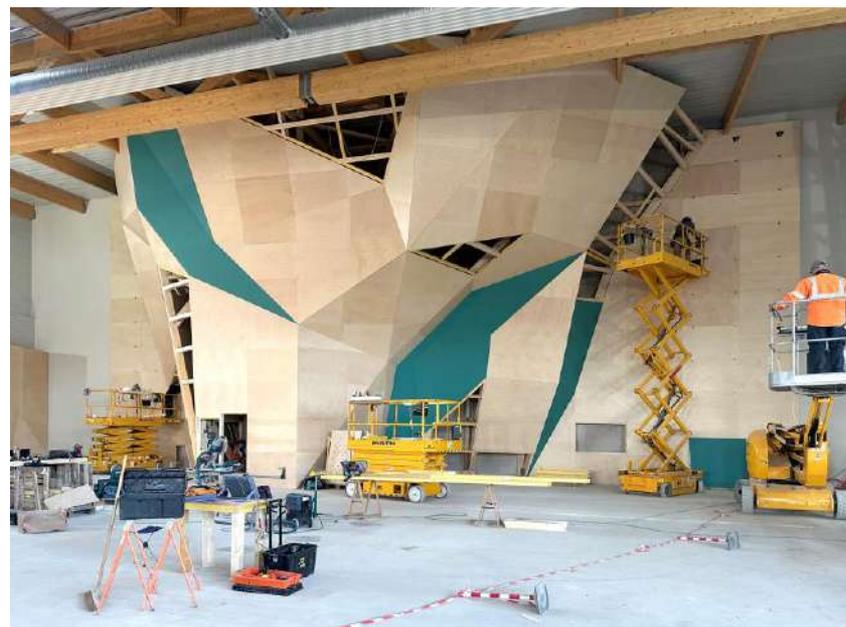


03 DOMAINES D'INTERVENTIONS



- ▶ **Programmation**
- ▶ **Conception**
- ▶ **Analyse des contraintes**

- ▶ **Financement**
- ▶ **Marché public**
- ▶ **Modèle de gestion**



03 DÉROULÉ D'UN PROJET

Exemple de la CIME

ÉTAPES

1 Rencontre d'un projet et d'un besoin

2 Identification du maître d'ouvrage

3 Phase programmatique

4 Phase étude MOE

5 Chantier

6 Mise en service

ÉTUDES

Études opportunité

Étude de faisabilité

Préprogramme et programme

APS, APD, PRO, DCE

EXE, OPR, réception

LA CIME

2017 : Projet dévers Troyes et besoin exprimé par la collectivité (département)

Juin 2018 : Le département se positionne comme maître d'ouvrage

Juin 2019 : Travail avec AMO et département sur l'élaboration du programme qui permettra de recruter l'équipe MOE

Juin 2020 : Équipe de maîtrise d'œuvre recrutée, travail sur la transformation du programme en objet à bâtir

Juin 2021 : chantier

Juin 2023 : inauguration le 23

Travail en parallèle sur le mode de gestion : **ENJEU CENTRAL** (*UN AUTRE RDV FFME*)

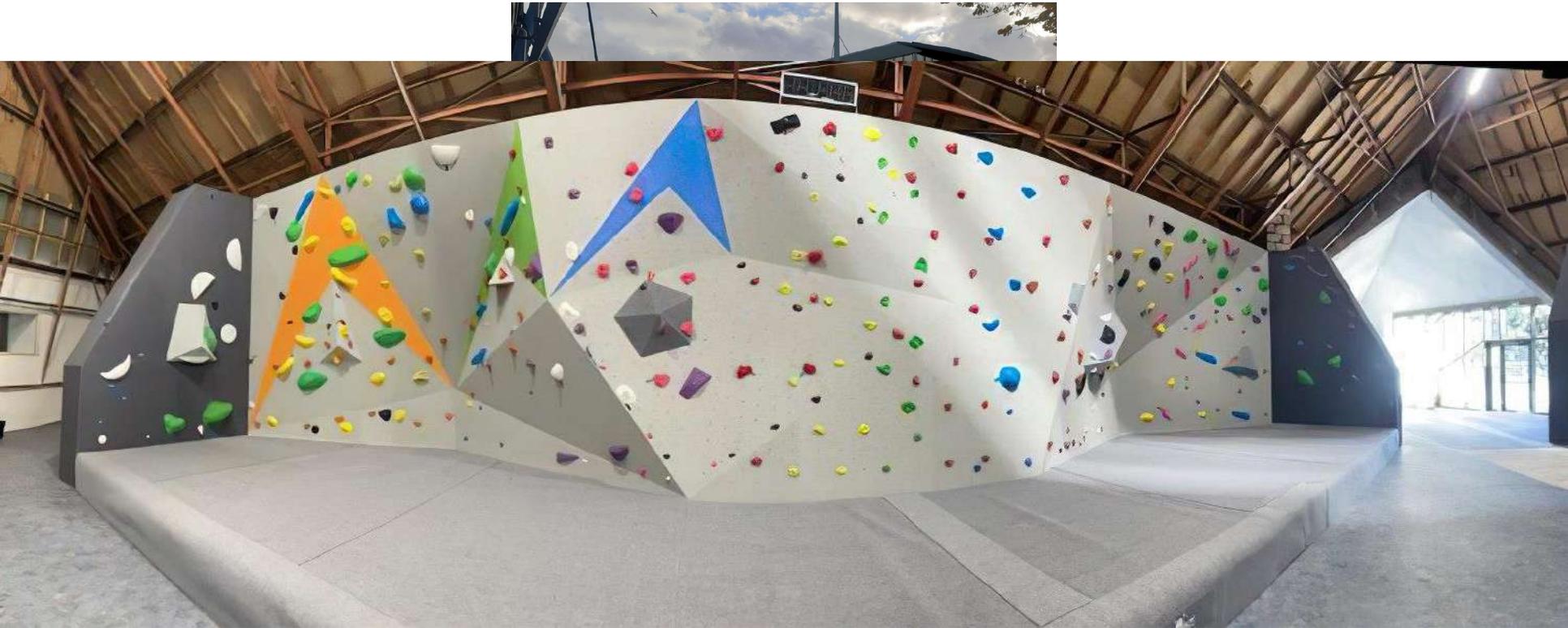
03 CIME - TROYES



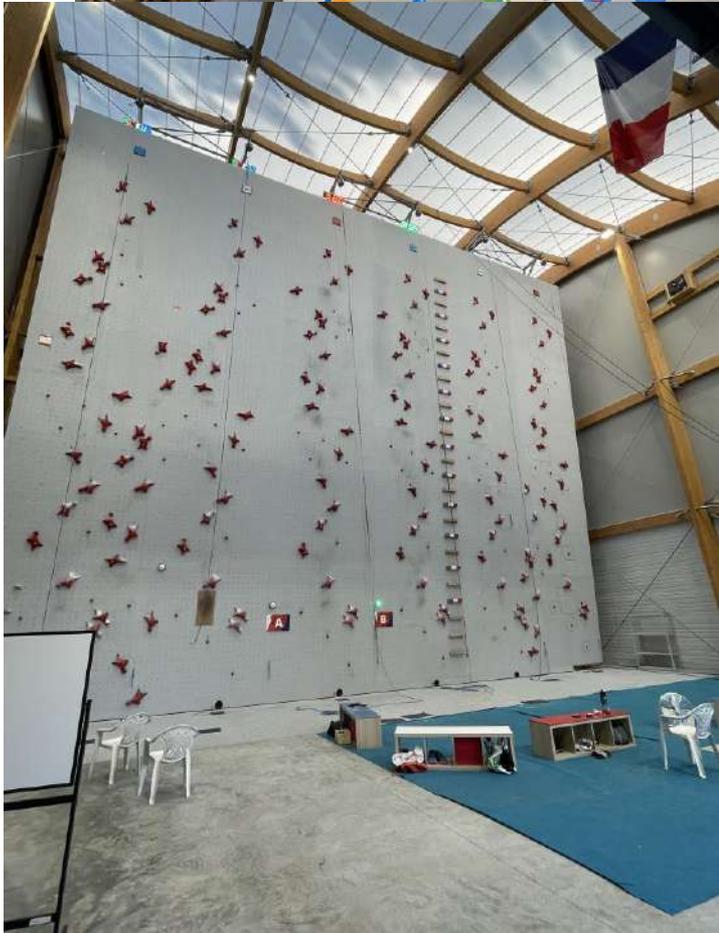
03 CINAXE – LA VILLETTE – PARIS



03 ALÈS



03 PÔLE FRANCE - VOIRON



03 LES INDISPENSABLES



3

Miser sur l'intelligence collective



2

Identifier le Maître d'Ouvrage

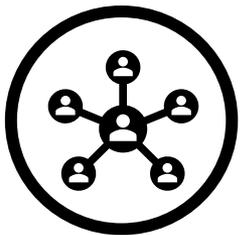


1

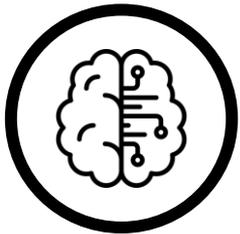
Solliciter la fédération le plus en amont possible



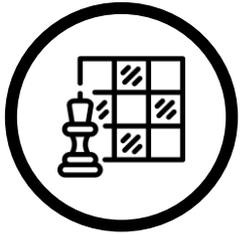
03 EXISTER EN DEHORS DES PROJETS



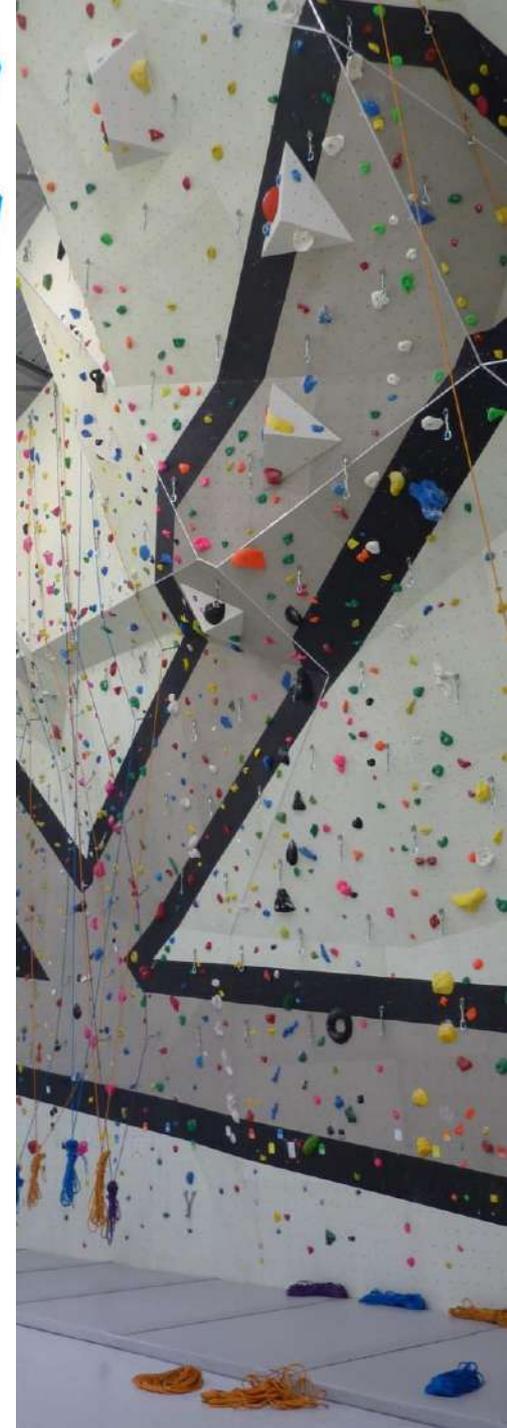
RÉSEAU



EXPERTISE



STRATÉGIE



03 LE PLAN NATIONAL SAE* (PNSAE)



Contact / sae@ffme.fr

Le dispositif PNSAE est un dispositif mis en place en vue de développer les structures d'escalade. L'intégralité de ce dispositif est portée par la fédération (conseil technique et soutien financier issus de fonds propres).

C'est quoi ?

- ▶ Un **conseil technique** en direction des collectivités territoriales maîtres d'ouvrage
- ▶ Un **soutien financier** de certains projets via l'Agence nationale du sport ou directement sur les fonds propres de la FFME
- ▶ Une **AMO** proposée par la fédération.
- ▶ Une convention tripartite est établie à l'issue de la validation (collectivité, club et fédération)

Comment ?

- ▶ **Exigences**
 - Respect des règles fédérales
 - Accueillir des événements sportifs
 - Permettre le développement des clubs.
- ▶ **Projets prioritaires**
 - Structure d'escalade – Bloc
 - Structure d'escalade – Difficulté et/ou vitesse
 - Niveau de l'équipement
 - Zone déficitaire
 - Organisation de compétitions en relation avec le niveau de l'équipement.



[Toutes les informations ici](#)



En chiffres – depuis 2002

- ▶ C'est plus de 300 projets soutenus.
- ▶ **2,7 millions d'€** d'aides sur fonds propres de la fédération.
- ▶ **30 millions d'€** du CNDS.
- ▶ **70%** de l'augmentation de nos effectifs provient de clubs évoluant sur des équipements réalisés dans le cadre d'un accompagnement du PNSAE.

| LIGUE | RÉFÉRENT SAE | MAIL |
|----------------------------|---------------------------------|--|
| Auvergne Rhône Alpes | Raphaël KERVELLA | r.kervella@auvergnerhonealpes.ffme.fr |
| Bretagne | Contact général | info@bretagne.ffme.fr |
| Centre-Val-de-Loire | Arnaud GIGON | arnaud.gigon41@gmail.com |
| Corse | Contact général | crcorseffme@gmail.com |
| Grand-est | Rémi ARAGON | r.aragon@grandest.ffme.fr |
| Guadeloupe | Chloé ANDRO | chloe.andro@gmail.com |
| Hauts-de-france | Clément BONHOMME | c.bonhomme@hdf.ffme.fr |
| Île-de-France | François CURE-DURIF | francois.curedurif@ffme-crif.com |
| La Réunion | David AUGEREAU | ligue@ffme974.org |
| Martinique | Contact général | tresoriercdfmemartinique@gmail.com |
| Normandie | Corentin PELLETIER | c.pelletier@normandie.ffme.fr |
| Nouvelle-Aquitaine | Antoine CALVARY | a.calvary@na.ffme.fr |
| Nouvelle-Calédonie | Philippe BOQUET | boquet.ph@canl.nc |
| Occitanie | Pierre PUJO & Clément VANRECHEM | p.pujo@occitanie.ffme.fr c.vanrechem@occitanie.ffme.fr |
| Pays-De-La-Loire | Caroline GIRARD | c.girard@pdl.ffme.fr |
| Provence-Alpes-Côte-D'azur | Amar KELTOUMI | a.keltoumi@provence-alpes-cote-d-azur.ffme.fr |

03

Questions / Réponses



LA GESTION D'UNE SAE

04

CONTRÔLE ET MAINTENANCE

L'OUVERTURE

EPI ET SÉCURITÉ



04 CONTRÔLE ET MAINTENANCE

CONTRÔLE

ROUTINE



En début de séance



Depuis le sol ou lors de la pratique



Par les utilisateurs dans un registre

OPÉRATIONNEL



Tous les 6 mois



Mécanismes, point d'assurage, tapis, ...



Cadre qualifié

PRINCIPAL



1 fois/an



Structure du mur



Prestataire externe compétent

MAINTENANCE

NIVEAU 1



Surface grimpable ou zone réception



Remplacement tapis



Utilisateurs autonomes

NIVEAU 2



Points d'assurage



Remplacement plaquette



Cadre qualifié

NIVEAU 3



Intégrité du mur



Éléments de stabilité ou résistance



Technicien spécialisé

OUVERTURE

PRÉSERVER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ
DES SALARIÉS ET BÉNÉVOLES

- ▾ *Cela doit être l'objectif du président de la structure*

FOURNIR LES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL
NÉCESSAIRES ET APPROPRIÉS

- ▾ *Des protections **collectives prioritairement***
- ▾ *Des protections individuelles pour compléter ou remplacer les protections collectives inapplicables*

ÊTRE TOUJOURS 2
MINIMUM

- ▾ *Pour porter assistance si nécessaire*

DÉLIMITER LA ZONE DE SÉCURITÉ



- ▾ *Pour interdire l'accès aux personnes non autorisées et éviter tous les risques liés aux chutes d'objet*



POUR ALLER PLUS LOIN

Les recommandations fédérales pour l'ouverture en SAE :

DIFFICULTÉ



BLOC

04 L'OUVERTURE EN DIFFICULTÉ

LE RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR

La mise en place de protections collectives reste toujours prioritaire sur les protections individuelles. Privilégiez les protections collectives.

Protection collective – Les nacelles

CISEAU



MULTIDIRECTIONNELLE



Elles nécessitent une autorisation de conduite.

Les protections individuelles

Si les protections collectives ne sont pas possibles

HARNAIS INTÉGRAL



Ce ne sont pas des harnais d'escalade.

2 CORDES SEMI-STATIQUES



- **Corde de travail** + mécanisme de descente et remontée avec bloqueur
- **Corde de sécurité** + dispositif antichute mobile

POUR ALLER PLUS LOIN

- [La réglementation des nacelles](#)
- [L'autorisation de conduite](#)
- [Formation à la conduite de PEMP](#)

POUR ALLER PLUS LOIN

[Liste du matériel de protections individuelles](#)

04 EPI

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR



L'employeur doit fournir gratuitement les EPI à ses salariés.



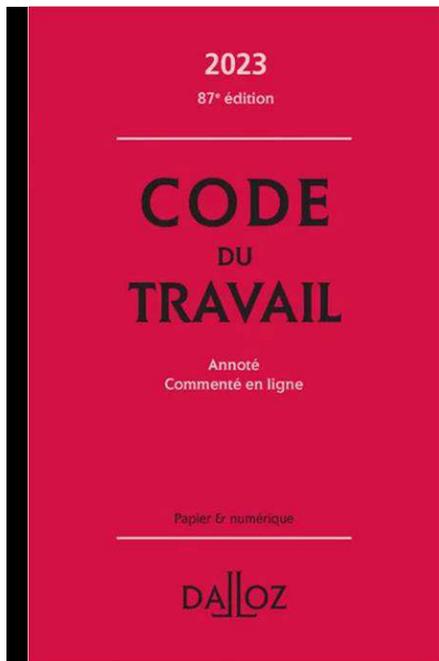
Le salarié doit utiliser uniquement les EPI fournis par son employeur.



L'employeur doit faire contrôler les EPI par une personne qualifiée interne ou externe à la structure.
Ex : les DE sont compétents pour contrôler leurs propres EPI.



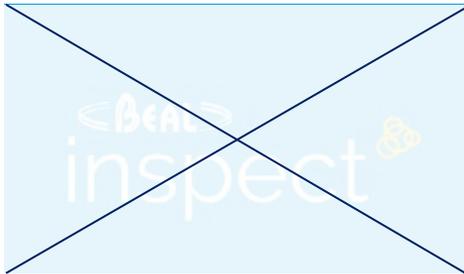
Si la structure fait appel à un prestataire de service, c'est à lui d'apporter et de contrôler ses EPI.



POUR ALLER PLUS LOIN

- [Dispositions particulières pour l'utilisation des EPI](#)
- [Article R4323-95](#) : obligation pour l'employeur de fournir des EPI.
- [Article R4323-100](#) : obligation pour l'employeur de faire contrôler les EPI par une personne qualifiée.

04 LOGICIELS EPI



ARRÊT DÉFINITIF



**TUTORIEL D'EXTRACTION
DES DONNÉES** 



Registre-EPI.com

- Utilisé par la ligue Ile-de-France
- Personnalisation possible
- Réactivité 



OpenSafePro

- Adressé aux cordistes
- Adaptable aux demandes des clubs
- Page de démo
- Version gratuite 50 EPI : [OpenSafeGo](#)



Tableur Excel (Pack SAE)

- Tableau déjà construit
- Non dynamique

04 VIGILANCE SÉCURITÉ

Accidents en vitesse

RETOUR DE ...

L'ENCORDEMENT EN
VITESSE

TRIANGLE ANTI-DÉPART +
DOUBLE VÉRIFICATION

NOUVEAUTÉ !

VOIE DE VITESSE U12-14

FÉDÉRATION FRANÇAISE
MONTAGNE
ESCALADE

PRÉVENTION & SÉCURITÉ
LETTRE N° 10





CONTACTS UTILES

- sae@ffme.fr
- territoire@ffme.fr



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Prochain RDV FFME – Baby escalade et Petits grimpeurs
Jeudi 21 décembre 2023

